



Procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire des délégués du 1^{er} septembre 2022

Auberge de la Fleur de Lys, Porsel

Présent.e.s

Délégué.e.s des communes du district de la Veveysse

Attalens	Besse Roland, Perroud Béatrice
Bossonnens	Comisetti Sabine, Menoud Anne-Lyse
Châtel-St-Denis	Allaman Jérôme, Maillard Daniel, Tille Nicole
Granges	Varone Christine
Remaufens	Herrera Patricio, Konan Paul
St-Martin	Borer Cédric, Buchs Gérard
Le Flon	Cardinaux Christian, Gillard Jean
La Verrerie	Vial Thierry

Membres du Comité directeur (CD)

Castelberg Kimberly, Fahrni Marc, Gothuey Sandra, Jourdan Jérôme, Mesot Roland, Monnard Aloïne

Directeur du RSSV

Gauderon Renaud

Invité.e.s

Vallat Patrick, BAMO
Vienne Jérémiah, chef de service immeubles

Excusé.e.s

Délégués des communes du district de la Veveysse

Attalens	Cantin Nadia, Jolivet Françoise, Menoud Laurent, Perroud Pierre-Alain, Preisig Rahel
Bossonnens	Cordey Carole
Châtel-St-Denis	Bavaud Thierry Ducrot Charles, Honegger Chantal, Pilloud François
Granges	Kleijer Annelore
La Verrerie	Grandjean Pascal
Semsaies	Da Costa Patricia, Marti Hans-Jörg

Membres du Comité directeur (CD)

Dougoud Claudia, Savoy Eliot, Ruffieux Marie-Claude, Figini Daniel

Présence de la Presse

La Liberté : Sanchez Stéphane
Le Messenger - La Gruyère : Castella Valentin

Début : 19h00

Fin : 20h20

Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée par le président de l'Assemblée, M. le Préfet
 2. Désignation des scrutateurs
 3. Approbation du PV de l'Assemblée des délégués ordinaire du 25 mai 2022
 4. Crédit d'étude « PAD n°48 Sirius : bâtiment D et parking pour le RSSV »
 - a. Présentation
 - b. Préavis de la Commission financière
 - c. Approbation
 5. Crédit d'investissement « Installation solaire photovoltaïque »
 - a. Présentation
 - b. Préavis de la Commission financière
 - c. Approbation
 6. Divers
-

1. Ouverture de l'assemblée et appel des délégués

Monsieur le Préfet François Genoud, Président de l'assemblée, souhaite la plus cordiale bienvenue à tous les délégué.e.s, aux chef.fe.s de service, aux collaborateurs.rices, aux invité.e.s et aux membres de la presse.

Monsieur le Président remercie la commune hôte et passe la parole à Monsieur le Vice-syndic, Monsieur Jean Gillard. Il souhaite la bienvenue à tous et que cette séance soit constructive. Le verre de l'amitié sera offert à la suite de cette séance.

Monsieur le Président mentionne que les présences et absences sont mentionnées sur la liste prévue à cet effet. Monsieur Le Président excuse la commune de Semsales.

Huit communes sur neuf sont représentées : **37** bulletins de vote ont été distribués sur 39 au total , la majorité absolue s'élève à **19**.

→ Sans aucune remarque sur la convocation ainsi que sur l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée apte à délibérer.

2. Désignation des scrutateurs

Madame Béatrice Perroud et Monsieur Thierry Vial sont désignés scrutateurs.

→ Proposition acceptée par l'assemblée.

3. Approbation du PV de l'Assemblée ordinaire des délégués du 25 mai 2022

→ Sans remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par l'assemblée avec remerciements à son auteure.

4. Crédit d'étude « PAD n°48 Sirius : bâtiment D et parking pour le RSSV »

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Roland Mesot, président de la Commission immeuble.

Monsieur Mesot salue la présence de M. Vallat, soutien du RSSV, dans le processus.

a. Présentation

Monsieur Mesot pose le contexte dans lequel s'inscrit cette demande, à savoir que le RSSV est propriétaire de la parcelle n° 42 de 4'897 m². Le bâtiment de l'ancien hôpital est en cours de rénovation.

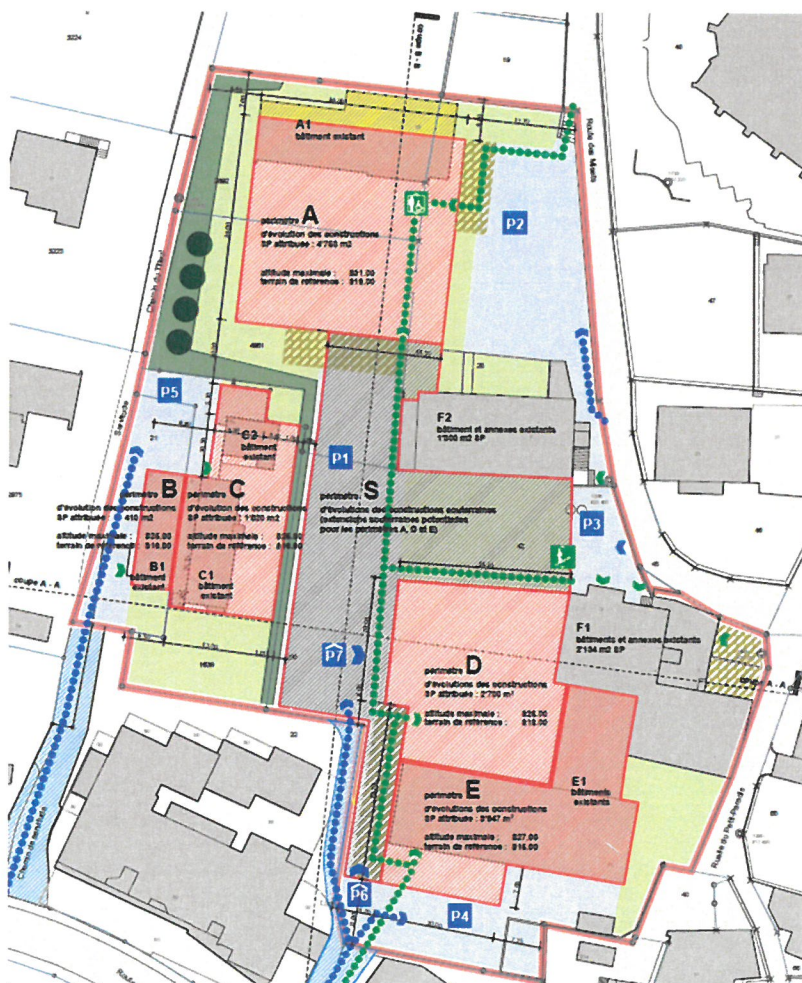
Sur cette parcelle, une possibilité de construire une surface de 580 m² sur le périmètre D est faisable.

Après consultation du SECA la commune a, d'entente avec les propriétaires concernés et le RSSV, décidé d'abroger l'ancien plan d'aménagement de détail (PAD) et d'en développer un nouveau ; PAD « Sirius » n° 48. Ce PAD est en phase d'approbation dans les bureaux de l'Etat.

Si les travaux sur le bâtiment de l'ancien hôpital ont pu commencer, aucune autre construction ne peut être commencée sans l'approbation du PAD « Sirius ». S'ajoutent à cela les exigences en matière de place de parc, citées ci-après :

Article 26 al.2 d : les besoins en stationnement souterrain des périmètres d'évolution des constructions A, D et E doivent être groupés. Une convention assortie des servitudes d'usage entre les propriétaires concernés doit régler les aspects pratiques, légaux ainsi que la répartition des places.

Article 28 al.2 : Si la première demande de permis de construire déposée concerne les périmètres d'évolution des constructions D et/ou E, un parking souterrain couvrant le 70% minimum des besoins doit être intégré au projet. Une convention entre les propriétaires des périmètres d'évolution des constructions A, D et E doit être établie et jointe à la demande de permis afin de définir les modalités (connexion, altitude, servitude de passage) permettant au périmètre d'évolution des constructions A de s'y connecter ultérieurement.



La délivrance du permis de construire de l'ancien hôpital a été possible par le fait que la commune de Châtel-St-Denis a estimé que les places de parc du périmètre E pouvaient provisoirement être absorbées par le domaine public.

Le Comité directeur du RSSV a décidé de réaliser des infrastructures médico-sociales correspondant aux besoins du district.

En avril 2021, un concours de mandat d'étude parallèle (MEP) sur invitation a été lancé pour les LSI, des activités de services, un parking souterrain et extérieur, et les surfaces administratives et médico-sociales du RSSV. Le RSSV était représenté dans le jury par Madame Annelore Kleijer de Granges et Monsieur Laurent Menoud d'Attalens.

La Coopérative Cité-Derrière (CCD), développant les LSI, veut avancer rapidement avec le projet.

Afin de pouvoir avancer sereinement ensemble, une convention de partenariat est prévue par étape entre le RSSV et CCD.

Au vu de documents joints à la convocation et au vu de ce qui précède, un montant de crédit d'étude de CHF 590'000, pour le bâtiment du périmètre D et pour le parking incombant au RSSV, est demandé aux délégués.

Dans les discussions du Comité directeur, la question du parking au vu des exigences du PAD « Sirius » n'a pas suscité de questions particulières. Cependant, le périmètre D et cette potentielle surface d'évolution ont amené leur lot de questions au sein du Comité, à savoir : « Quels seraient les besoins médico-sociaux du district ? A-t-on besoin de construire ce bâtiment ? »

Le Comité directeur en décembre 2021 a mandaté le directeur pour établir un rapport des besoins du district, vision 2030.

La parole est passée à Monsieur Gauderon, directeur

Monsieur Gauderon rappelle que la croissance des besoins en soins (dont longue durée) n'est pas un phénomène nouveau, mais sa vélocité et son ampleur pour les vingt prochaines années requièrent une attention toute particulière et demandent une anticipation importante sur les différents axes de prise en charge de la personne habitant le district de la Veveyse.

Monsieur Gauderon rappelle sur quels axes a été établi le rapport :

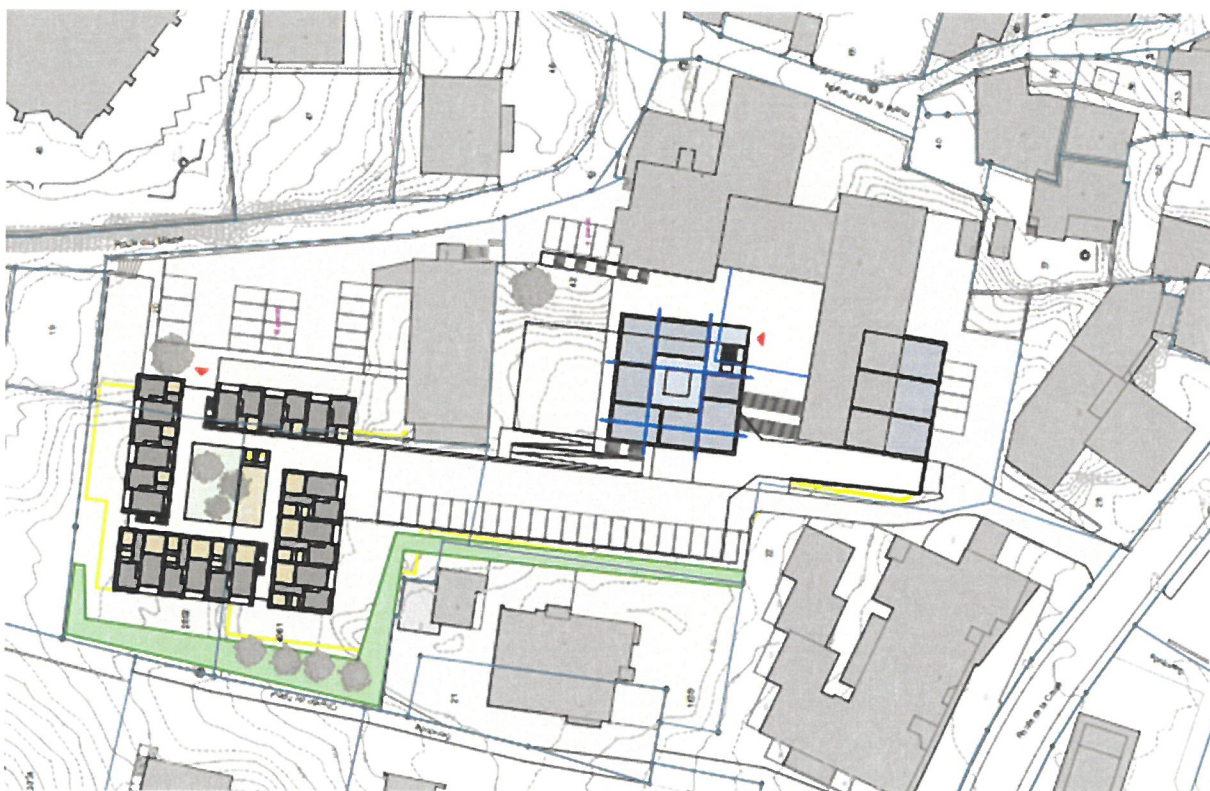
- Démographique : l'augmentation de la population va être très importante et vieillissante ;
- Economique : les coûts de la santé vont augmenter proportionnellement à la population ;
- Santé : la vision tend vers des soins ambulatoires de personnes plus âgées et de favoriser le maintien à domicile. Il y a un manque de médecins généralistes au niveau national, cantonal et dans la région ;
- Social : la tendance est de développer des centres de compétences régionaux ;
- Infrastructure : des nouvelles structures vont se construire mais pas uniquement pour des soins stationnaires.

Pour conclusion, il rappelle l'importance de travailler en réseau pour les généralistes et spécialistes. Cela est devenu essentiel et la possibilité de créer ou de développer des centres de compétences médicales et de prises en charge en Veveyse doit être envisagée à la lecture de la forte augmentation des demandes des citoyens.

Monsieur Mesot reprend la parole

En parallèle de ce travail pour le rapport « Horizon 2030 », le RSSV a mandaté M. Patrick Vallat, pour analyser et chiffrer les différentes options. Cinq options ont été présentées, passant de l'option « ne faire que le parking » à « construire l'ensemble de A à Z ».

Monsieur Mesot relève la difficulté d'accès aux différents chantiers.



A la suite de ces différents rapports et de la séance avec les médecins du RSSV, le Comité directeur est arrivé à la conclusion de partir sur un crédit d'étude pour la participation du RSSV aux études et à la réalisation des travaux de gros-œuvre 1 et 2, ainsi que certains travaux de second-œuvre (jusqu'au CFC 26). Cela signifie que les travaux d'aménagements intérieurs (CFC 27 et 28) et extérieurs (CFC 24) seront réalisés ultérieurement par le RSSV ou les locataires.

Cette option offre les avantages suivants :

- Le RSSV remplit ses obligations en matière de places de parc pour le bâtiment rénové.
- Un investissement intelligent car le RSSV profitera du fait que les études et une partie de la construction seront réalisées en même temps que le projet de la CCD, donc une économie des moyens pour les phases d'étude (SIA 31 à 51) et la phase de construction (SIA 52 et 53)

- Pas besoin de repasser par la phase de demande d'autorisation de construire ou une enquête complémentaire s'il n'y a pas de changement d'affectation des locaux
- Possibilité pour le RSSV de se déterminer ultérieurement sur son projet du point de vue des aménagements intérieurs et d'adapter les locaux aux besoins futurs
- La quasi-totalité du chantier peut se faire en une seule étape, donc avec une maîtrise limitée dans le temps de son impact sur le voisinage et sur le site, ce qui induit également une économie de construction pour les deux maîtres d'ouvrage.
- Le RSSV ne devra appliquer la législation sur les marchés publics que pour l'attribution des mandats d'architectes (phase d'exécution) et des ingénieurs spécialisés (phase études et exécution) mais pas les travaux de construction à part les aménagements intérieurs.

Au vu de ce qui précède le Comité directeur a pris la décision, après préavis positif de la Commission Immeubles et de la Commission Administration et Finances, de présenter ce message pour crédit d'étude de CHF 590'000.— aux délégués.

Ouverture des questions :

👉 Roland Besse : Dans le contexte de la définition de la santé par l'OMS, la dimension sociale en fait partie intégrante. Quelles sont les intentions concrètes du RSSV pour cette dimension importante, hormis le service officiel des curatelles et peut-être un jour le service social unifié ?

- Roland Mesot : Le programme n'est pour l'instant pas figé pour ce nouveau bâtiment. Un groupe de travail devra être constitué pour travailler sur la question.
- Renaud Gauderon : En effet, il n'y a pas de détermination précise.
- Patrick Vallat : Le bâtiment sera construit de telle manière à laisser la plus grande souplesse et polyvalence aux différentes entités qui pourraient être envisagées.

Roland Besse remercie les intervenants en mentionnant qu'il a une multitude d'idées pour permettre de développer la dimension sociale large en Veveyse (exemple : crèche, offre intergénérationnelle, ...)

b. Préavis de la Commission financière

Les membres de la Commission financière ont reçu les documents concernant les demandes de crédit d'investissement du RSSV le 21 juillet 2022. La Commission financière s'est réunie dans les locaux de la Commune de Châtel-St-Denis en date du 2 août 2022 pour établir ses préavis. La Commission financière tient à remercier le bureau du Comité directeur et la direction pour leur disponibilité, même si, en raison des disponibilités des membres de la Commission, il n'a pas été organisé de rencontre.

En préambule, la Commission financière constate qu'il devient délicat d'établir des préavis pour des investissements sans avoir à disposition une planification générale de l'ensemble des investissements à venir pour les différentes associations intercommunales du district, et appelle donc celle-ci de ses vœux.

→ La Commission financière donne à ce crédit d'étude un préavis favorable à l'unanimité.

Questions de la Commission financière :

- ☞ Quelle est la part du crédit d'étude parking à charge de Cité Derrière ?
 - Le crédit soumis ne comprend pas de participation de la CCD. Il comprend le projet « périmètre D » et la participation au parking qui sera définie selon le nombre de places de parc qui sera attribué au RSSV. Pour ce message, le Comité directeur a fait preuve de prudence en se basant sur la partie élevée de nombre de places qui pourraient être attribuées.

- ☞ Le nombre de places dévolues à chaque partenaire a-t-il déjà été établi ?
 - Le nombre de places est différent selon les calculs de CCD et du PAD. La consultation préalable permettra de connaître précisément le nombre de places

- ☞ Part de suivi (direction des travaux + direction générale du projet + BAMO) = 143'000.- sur les 590'000.- : cela paraît élevé seulement pour le crédit d'étude.
 - Les règlements SIA 102 à 108 sur les honoraires des architectes et ingénieurs n'incluent pas cette implication, ce qui est regrettable. Pour un tel projet, il est indispensable que l'architecte agisse comme planificateur général, donc pilote et coordinateur général du projet et des intervenants. Le BAMO n'est prévu pour l'instant que du côté du RSSV afin de soutenir ses membres dans leurs prises de décision et vérifier que la qualité du projet et des prestations respecte les conditions contractuelles et la convention entre le RSSV et la CCD, ainsi que les factures correspondent aux mandats attribués.

 - Patrick Vallat complète en mentionnant que le projet est complexe avec beaucoup d'intervenants. La direction de travaux (DT) est peu souvent impliquée dans la phase d'étude alors qu'il est important que la DT puisse amener ses idées et comprendre les enjeux. Le cahier de soumissions sera meilleur avec un tel processus.

- ☞ L'idée que 30% du total pourrait être assumés par les futurs locataires ne paraît pas possible.
 - Le 30% est un estimatif des travaux encore à exécuter en termes d'aménagements intérieurs, de finitions du second œuvre et d'équipements. Cela comprend aussi des parois et surtout la part de mobilier fixe privé. Il faut préciser que pour une activité de type médico-social, celui qui s'installe préférera travailler avec une entreprise spécialisée qu'il connaît. Si ces finitions sont assumées directement par le RSSV, le montant du loyer sera calculé en conséquence et le locataire devra amortir ses propres coûts d'installation et d'aménagement selon son propre projet.

 - S'ils sont assumés par le RSSV, cela signifie que le locataire est connu et qu'il a été tenu compte de ses demandes, au risque que lorsqu'il part le RSSV devra assumer les frais de réhabilitation avec le futur nouveau locataire, voire de lui demander de les prendre en charge avec négociation du loyer à la baisse. Le concept qui marche le mieux pour des locaux socio-médicaux est de lui laisser assumer cette part de 30% (ce que l'on appelle aussi le « pas de porte », ainsi à lui de s'arranger avec le futur éventuel nouveau locataire).

- Patrick Vallat complète en mentionnant que les 30 % ne concernent que la partie immeuble du bâtiment D (projeté à 1 million ou un peu plus selon le degré de frais spécifiques). Les 70% correspondent à la mise hors-d'eau et hors-d'air, c'est-à-dire qu'il y a les façades, les fenêtres, les raccordements. Le bâtiment est donc brut et prêt à être aménagé selon les besoins. Il mentionne que ce bâtiment jouira d'une localisation idéale.

Préoccupations/remarques de la Commission financière :

- 👉 En mai 2022 étaient annoncés des surcoûts de 658'631.55 (statique) et de 331'000 (mise à jour honoraires) donc des incertitudes financières marquent aujourd'hui les transformations déjà en cours. La nécessité du parking est évidente. Cependant, il y a questionnement quant à la pertinence, alors que 10.9 millions ont déjà été investis pour la rénovation de l'existant, d'investir dans un tel projet, pour un nouveau bâtiment destiné à de futurs locataires privés (même si le message évoque un modèle économique encore à déterminer). Est-ce le rôle du RSSV de devenir un investisseur devant faire du rendement dans une construction immobilière ?
 - Le Président de la CoBat fera une information sur les surcoûts dans la partie «divers».
 - La question de base est : le RSSV veut-il investir dans un bâtiment pour en obtenir un rendement ou passer par un investisseur privé en obtenant une rente DDP ? Cette question est à l'ordre du jour de notre séance du CI du 19 septembre.
 - Quoi qu'il arrive, le bâtiment existant rénové doit posséder des places de parc en souterrain et le RSSV devra soit les assumer financièrement pour leur construction, soit les louer au partenaire privé.

Ouverture des questions :

- 👉 Thierry Vial : Est-ce bien exact qu'il n'y aura pas de procédure en marché public ?
 - Patrick Vallat : Oui, pour autant que la maîtrise d'œuvre, d'étude et d'ouvrage sont réalisées par une fondation privée, telle la CCD, la procédure ne se fera par les marchés publics. Il restera la question des 30% d'aménagements complémentaires. Les mandats pour réaliser ces derniers travaux devraient pour la plupart passer par des mandats de gré à gré, ou sur invitation.
- 👉 Roland Besse : Est-ce qu'il est encore temps d'envisager une construction en bois ?
 - Patrick Vallat : Oui c'est encore temps. La CI donnera l'impulsion de la construction à la CCD.
- 👉 Thierry Vial : Si la réalisation et l'exploitation sont financées par un privé, que se passe-t-il alors avec les frais d'étude votés ce soir ?
 - Patrick Vallat : Ce point fera justement partie de la convention à avoir avec un investisseur privé. Les frais d'étude seront alors remboursés au RSSV. Attention, à ne pas avoir plusieurs investisseurs privés sur le même secteur.

c. Approbation

→ Au vu des documents joints à la convocation, du préavis de la Commission financière et des explications ci-dessus, les délégués, à l'unanimité, approuvent le montant de CHF 590'000 pour le crédit d'étude « PAD n°48 Sirius : bâtiment D et parking pour le RSSV ».

5. **Crédit d'investissement « Installation solaire photovoltaïque »**

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Jérôme Jourdan, président de la Commission de bâtisse.

a. Présentation

M. Jourdan rappelle le processus réalisé par la Commission concernant cette installation solaire photovoltaïque.

En effet, plusieurs demandes d'études sur les possibilités de pose de panneaux solaires sont parvenues à la commission immeuble. Dans un premier temps, et en parallèle de la rénovation de l'ancien hôpital, une analyse a été menée sur la solution de contracting. Il en ressort que cette alternative n'est pas en adéquation avec les besoins du RSSV ainsi que l'exploitation du bâtiment. De plus, les coûts de rachat de l'électricité produite sont onéreux. Le choix s'est donc logiquement porté sur un investissement direct.

Dès lors, la direction des travaux a été contactée, soit ARCHI-DT, afin d'être renseigné sur la faisabilité du projet. Ils ont informé, qu'étant donné l'approvisionnement difficile de l'électricité et de la hausse constante des prix, il paraissait opportun de profiter de la plus grande surface possible afin d'alimenter le bâtiment par des panneaux photovoltaïques.

C'est pourquoi diverses offres ont été demandées afin de déterminer les coûts réels et les synergies techniques avec le chantier actuel en cours.

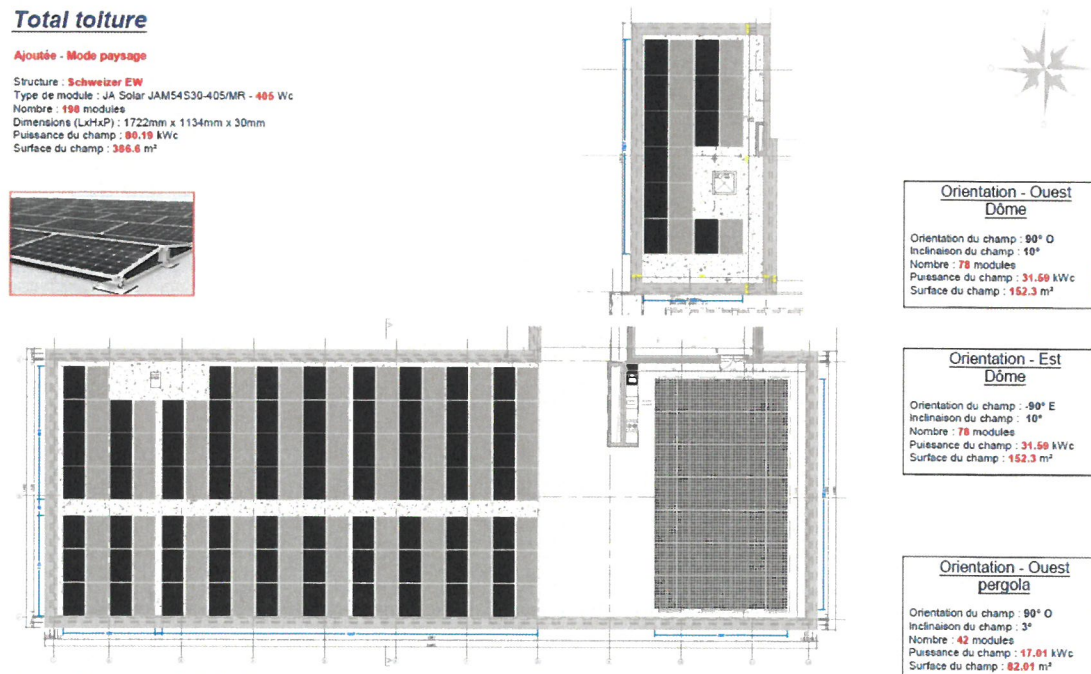
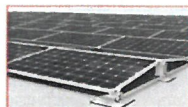
Projection d'implantation

(la quantité de modules peut varier après la prise de mesure sur site)

Total toiture

Ajoutée - Mode paysage

Structure : Schweizer EW
Type de module : JA Solar JAM54S30-405/MR - 405 Wc
Nombre : 198 modules
Dimensions (LxHxP) : 1722mm x 1134mm x 30mm
Puissance du champ : 80,19 kWc
Surface du champ : 386,6 m²



C'est pourquoi le Comité directeur, sur préavis de la Commission immeuble, sollicite l'assemblée pour ce crédit d'investissement s'élevant à CHF 155'000.

M. Jourdan complète l'information en donnant quelques chiffres à l'assemblée :

- 198 modules pour 366 m²
- système Klimkit prévu pour gérer la communauté de consommation par étages
- 46% d'auto-consommation;
- Puissance instantanée : 76,2 kw/c
- Production annuelle : 74'488 kw/h

Ouverture des questions :

- ☞ Roland Besse : A-t-on une idée du rapport sur investissement sur 5 ou 10 ans ?
→ Jérôme Jourdan : Cette question sera traitée en point 5b.
- ☞ Daniel Maillard : Est-ce que cette communauté de bien en autoconsommation pourrait être étendue aux autres bâtiments de la zone ?
→ Jérôme Jourdan : Non, ce modèle est déjà établi pour les 3 bâtiments existants du RSSV et le potentiel nouveau bâtiment discuté en point 4 ci-dessus.

b. Préavis de la Commission financière

→ **La Commission financière formule pour cet investissement un préavis favorable à l'unanimité.**

La Commission financière salue par ailleurs la posture de prudence adoptée concernant les subventions dans le calcul du coût.

Questions de la Commission financière :

- ☞ A partir de combien de temps prévoit-on que l'installation permette d'amortir l'investissement ?
→ Jérôme Jourdan indique que l'installation, aux valeurs d'aujourd'hui, pourrait être amortie dans les 9,5 à 10 ans.
- ☞ Qu'est-ce qui a motivé le choix d'un investissement plutôt que du contracting ?
→ Jérôme Jourdan indique que la Commission avait d'abord travaillé sur des offres en contracting. Toutefois, les arguments suivants ont aidé à la décision. Lors d'un investissement propre,
- le RSSV est propriétaire de son installation ;
 - la subvention Pronovo d'environ CHF 25'000 peut être obtenue ;
 - le prix de l'électricité est d'environ 17-20 cts/ kw/h, tandis que le taux de leasing ainsi que les prix actuels sont élevés (facturés 27 cts/kw/h) ;
 - et le courant produit au sein de la communauté peut être revendu.

c. Approbation

→ **Au vu des documents joints à la convocation, du préavis de la Commission financière et des explications ci-dessus, les délégués, à l'unanimité, approuvent le montant de CHF 155'000 pour le crédit d'investissement « Installation solaire photovoltaïque ».**

6. Divers

a. Avancée du chantier

Monsieur Jourdan, président de la Commission de bâtisse, mentionne que le planning est respecté, le devis (hormis les plus-values déjà annoncées lors de la dernière assemblée) l'est aussi.

Il explique l'avancée du chantier à l'aide de photos. Dans cette optique, il indique qu'une visite sera organisée pour les délégués, les communes, le samedi 17 septembre 2022. Une invitation sera envoyée par courriel. Chaque commune pourra inscrire 2 membres.

b. Mise à jour des honoraires des architectes

Le 29 août, une rencontre a eu lieu entre le groupement de mandataires et le RSSV concernant la mise à jour des honoraires. Le RSSV a pu compter sur l'aide avisée de Patrick Vallat.

Il relève que le groupement fait un bon travail même si un abus manifeste du calcul des honoraires a été appliqué sur cette mise à jour. Concernant les honoraires des ingénieurs, cela est cohérent. Cependant, les honoraires des architectes sont trop élevés. La méthode de calcul sera revue et le montant de mise à jour des honoraires devrait baisser.

Ouverture des questions sur le chantier actuel

👉 Roland Besse : Sans vouloir offusquer, il a une impression que ce bâtiment coûte cher. Peut-être que le bon marché coûte trop cher.

→ Patrick Vallat rétorque qu'il est toujours facile de critiquer les anciens. Peut-être que dans 40 ans, certains critiqueront le bâtiment alors que tout est mis en œuvre afin que cela soit tel qu'on le souhaite.

→ Jérôme Jourdan mentionne que pour l'instant le devis du crédit de base est respecté, notamment grâce aux architectes qui travaillent en notre nom afin d'éviter des plus-values engendrées par les revendications de certaines entreprises. De plus, à ce stade, il ne devrait plus y avoir de grosses surprises.

c. Centre de Santé Sud Fribourgeois (CSSF)

Lors de la dernière assemblée en mai dernier, il avait été question du Centre de Santé Sud. Quelque trois semaines plus tard, une conférence de presse avait eu lieu pour informer du lancement de ce projet. Dans ce cadre, il est fort à parier que le bâtiment D pourrait être vite rempli.

Etant donné les réactions veveysannes quant à la conférence de presse, une rencontre aura lieu avec les représentants du CMV, le RSSV et la préfecture.

De même, la première séance de la plateforme opérationnelle du CSSF a eu lieu avec comme représentation M. Streit, médecin généraliste et Mme Droux, ergothérapeute. Le but est d'avoir une coordination large. Il est nécessaire que les échanges au travers du CSSF soient gagnant-gagnant.

Au niveau de la Veveysse, il est important de se coordonner, de travailler ensemble.

d. Ouverture des divers

Roland Besse évoque la fête de départ du Dr Robyn où un certain nombre de patients étaient présents. M. Besse relève l'importance et l'influence d'un médecin dans une région, d'où l'importance d'avoir des cabinets de proximité.

Renaud Gauderon mentionne qu'il faut être vigilant/attentif à impliquer davantage les médecins hors CMV.

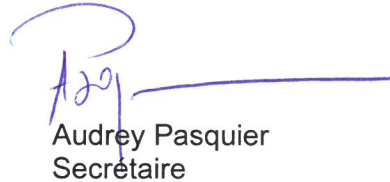
En conclusion, Monsieur le Président remercie les délégués, les membres du Comité directeur ainsi que son Président, la commission immeuble et de bâtisse, en particulier Messieurs Mesot, Jourdan et Vallat, le Directeur, les chef.fe.s de service et l'équipe de l'administration. Il remercie également les invité.e.s, les membres de la presse et la commune hôte pour l'accueil ainsi que pour la verrée.

La séance est levée.

Porsel, le 1^{er} septembre 2022



François Genoud
Président



Audrey Pasquier
Secrétaire

PV approuvé le 9 novembre 2022